

Reçu en Préfecture le 15/05/14

N° 085-218501914-20140423-lmc117996-DE-1-1

**SÉANCE DU 14 MAI 2014**

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Maire,

Présents : 42

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Philippe Porté, Mme Anne Aubin Sicard, Madame Sylvie Durand, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Madame Anne-Sophie Fagot, Monsieur Franck Pothier, Mme Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur Sébastien Allain, Madame Nathalie Gosselin, M. Jacques Besseau, Madame Marie-Leszczynska Mornet, Madame Nathalie Brunaud-Seguin, Monsieur Patrick Durand, Madame Françoise Bouet, Monsieur Bruno Guillou, Monsieur Dominique Guillet, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Jean Michel Barreau, Monsieur Marc Racapé, Monsieur Cyrille Gendreau, Madame Béatrice Bichon Bellamy, Madame Laurence Gillaizeau, Madame Frédérique Barteau, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anne-Cécile Staub, Madame Laurence De Ena, Monsieur François Caumeau, Madame Maud Doat, Monsieur Jack Mbeti Noah, Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, M. Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Mme Anita Charrieau, Mme Martine Chantecaille, Mme Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Mme Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

Absents donnant pouvoir : 3

Monsieur Michel Ferré à Madame Françoise Raynaud, Monsieur Bernard Quenault à Monsieur Patrick Durand, Madame Geneviève Hocquard à Monsieur Philippe Porté.

Secrétaire de séance : Anne Aubin-Sicard

Adopté à l'unanimité  
45 voix pour

7

**DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS**

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 25 février 2014, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

- **Changement de la rue « Martin Luther » en rue « Luther »** suite au courrier reçu des riverains de la rue « Martin Luther ».

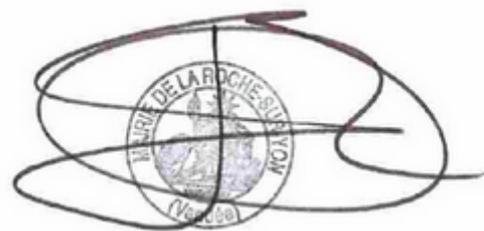
- **Prolongement de l'impasse « Jacques Demy »** jusqu'à la palette de retournement suite à la réalisation d'un nouveau programme immobilier.
- **Chemin piéton reliant la rue « Olof Palme » à la Vallée de l'Yon**  
Proposition de nommer ce chemin en « Allée du Moulin Frais »
- **Chemin piéton reliant l'impasse « Goujon » et « l'impasse « Ampère »**  
Proposition de nommer ce chemin en « Passage du Petit Pont »
- **Hommage à Nelson MANDELA**  
Ajout du nom de Nelson MANDELA à la « Place de la Liberté »
- **Route de DOMPIERRE SUR YON**  
Dans la continuité de la dénomination des villages traversés par la route de Dompierre Sur Yon, dénomination de 2 villages :
  - **Village de la Bénetière**  
Proposition de dénomination « Route de la Bénetière »
  - **Village de la Brunetière**  
Proposition de dénomination « Route de la Brunetière »
- **Lieu dit « SAINTE ANNE »**  
Suite à la contestation, de M. et Mme RAFFIN propriétaires d'une voie privée et de biens au lieu dit « Sainte Anne », concernant la dénomination des voies validée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2011, la commission de dénominations a décidé :
  - de redénommer la voie privée en « Chemin de Sainte Anne » à la place de « Chemin des Pommiers » ;
  - de confirmer le nom « Chemin des Poiriers » pour la voie communale.

**Avis Favorable le 07/05/14 de la commission « Urbanisme - Logement - Développement durable - Déplacements - Espace rural - Aménagement du territoire ».**

**Le conseil, après en avoir délibéré :**

1. Approuve les propositions de dénominations de voies et espaces publics figurant dans le rapport ci annexé.
2. Autorise Monsieur le Maire ou Malik ABDALLAH, adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Luc Bouard**

# DÉNOMINATION DES VOIES

**COMMISSION DU  
25 FÉVRIER 2014**

# DÉNOMINATIONS EN ZONE URBAINE





### **3- Chemins piétons à la Vallée Verte/Liberté**

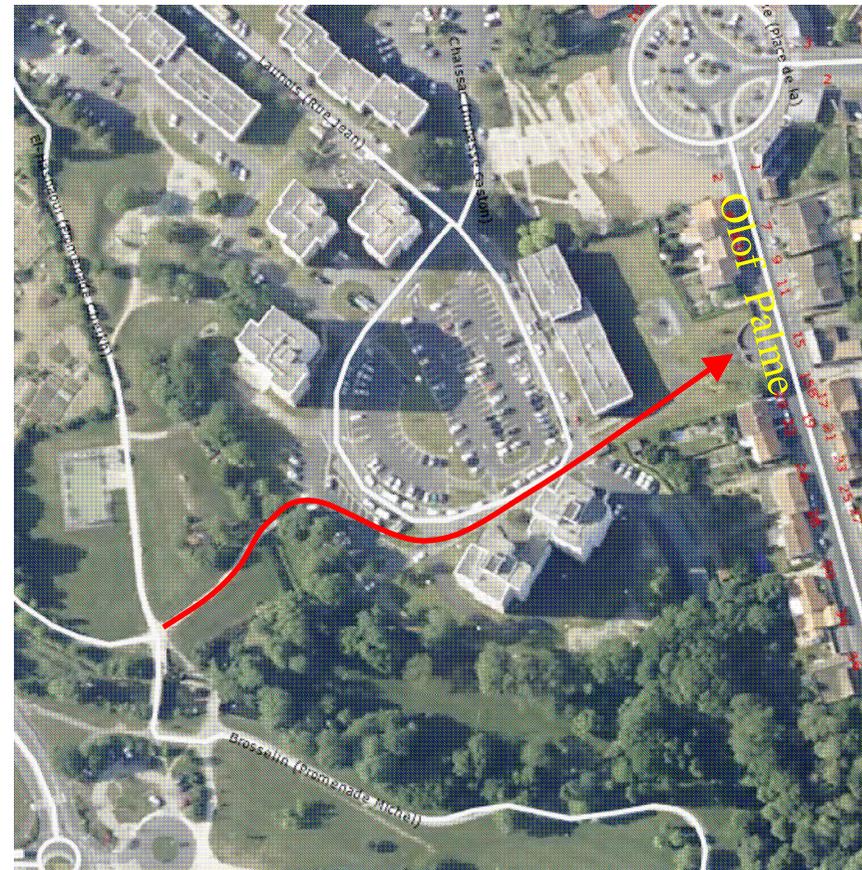
#### Contexte :

Suite à une étude du Conseil de Quartier de la Vallée Verte/Liberté celui-ci a constaté que de nombreux chemins piétons n'étaient pas dénommés.

2 chemins piétons ont été dénommés lors de la commission.

### 3.1- Liaison chemin piéton Olof Palme/Vallée de l'Yon

« **Allée de Moulin Frais** » pour rappeler la mémoire des lieux. En effet, il existait sur ce site un Moulin le long de l'Yon qui avait à l'époque donné le nom à l'allée.





## 4- Hommage à Nelson MANDELA

### Contexte :

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, Monsieur le Maire a souhaité qu'un lieu soit dédié à Nelson Mandela. Monsieur le Maire propose d'ajouter à la Place de la Liberté le nom de « Nelson Mandela ».



### Validation :

Maintenir le nom de « **Place de la Liberté** » en y ajoutant « **Nelson Mandela** ».

# Réponse de la Présidente de la Maison de Quartier

<p><b>MAISON DE QUARTIER</b>  <b>LIBERTÉ</b></p> <p><b>Objet :</b> Place Liberté/Mandela <b>Nos Réf. :</b> VB/CB/Comité2</p> <p>Monsieur le Maire,</p> <p>Nous sommes très honorés que votre choix « Nelson Mandela » vienne compléter le nom de la Liberté sur la nouvelle place.</p> <p>Ce choix renforce « la Liberté », concept qui désigne la possibilité d'action ou de mouvement sans contrainte et Nelson Mandela, personnage emblématique, renforce cette Liberté avec un grand L.</p> <p>Pour ne que le citer :</p> <p><i>« Toute ma vie, je me suis consacré à la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu contre la domination blanche et j'ai combattu contre la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble en harmonie et avec les mêmes opportunités.</i></p> <p><i>C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et agir mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir ».</i></p> <p>Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.</p>	<p><b>La Présidente</b></p> <p>à</p> <p><b>Monsieur Pierre REGNAULT</b> <b>Maire de la Roche sur Yon</b></p> <p><b>Hôtel de Ville</b> <b>85008 La Roche sur Yon</b></p> <p>La Roche sur Yon, Le 6 février 2014</p> <p><b>Patricia ARIDJ</b></p> 
<p>ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA LIBERTÉ - 17 rue Laënnec ☎ 02.51.36.05.22 - Fax : 02.51.44.52.82 - e-mail : liberte@acyaq.fr</p>	



**Nelson Rolihlahla MANDELA (dit Madiba)  
Homme d'État sud-africain**

Né le 18 juillet 1918 à Mvezo (Union d'Afrique du Sud) et décédé le 5 décembre 2013 à Johannesburg. Il a été l'un des dirigeants historiques de la lutte contre le système politique institutionnel de ségrégation raciale (apartheid) avant de devenir président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999.

Nelson Mandela entre au Congrès national africain (ANC) en 1944, afin de lutter contre la domination politique de la minorité blanche et la ségrégation raciale menée par celle-ci. Devenu avocat, il participe à la lutte non violente contre les lois de l'Apartheid.

En 1961, Il fonde et dirige la branche militaire de l'ANC (interdit en 1960) qui mène une campagne de sabotage et des actions terroristes contre des installations publiques et militaires. Le 5 août 1962, il est arrêté par la police sud-africaine sur indication de la CIA puis est condamné à la prison et aux travaux forcés à perpétuité lors du procès de Rivonia. Dès lors, il devient un symbole de la lutte pour l'égalité raciale et bénéficie d'un soutien international croissant.

Après 27 ans d'emprisonnement et après avoir refusé d'être libéré pour rester en cohérence avec ses convictions, Mandela est relâché le 11 février 1990. Il soutient la réconciliation et la négociation avec le gouvernement du président Frederik de Klerk.

En 1993, il reçoit avec ce dernier le prix Nobel de la paix pour avoir conjointement et pacifiquement mis fin au régime de l'Apartheid.

Nelson Mandela devient le premier président noir d'Afrique du Sud en 1994. Il mène une politique de réconciliation nationale entre Noirs et Blancs ; il lutte contre les inégalités économiques.

Impliqué par la suite dans plusieurs associations de lutte contre la pauvreté ou le sida, élevé au rang de patrimoine commun de l'humanité, il demeure une personnalité mondialement écoutée au sujet des droits de l'homme et est salué comme le père d'une Afrique du Sud multiraciale et pleinement démocratique, qualifiée de « nation arc-en-ciel ».

# DÉNOMINATIONS EN ZONE RURALE

**1- Villages traversés par la route de Dompierre n'ayant pas fait l'objet d'une dénomination :**

1.1- La Bénetière

1.2- La Brunetière



## 1.1- La Bénetière

### Contexte :

Dans la continuité de la dénomination de la route de Dompierre-sur-Yon, le village de la Bénetière est traversé par un chemin.

### Validation :

La commission décide de nommer ce chemin « Chemin de la Bénetière »



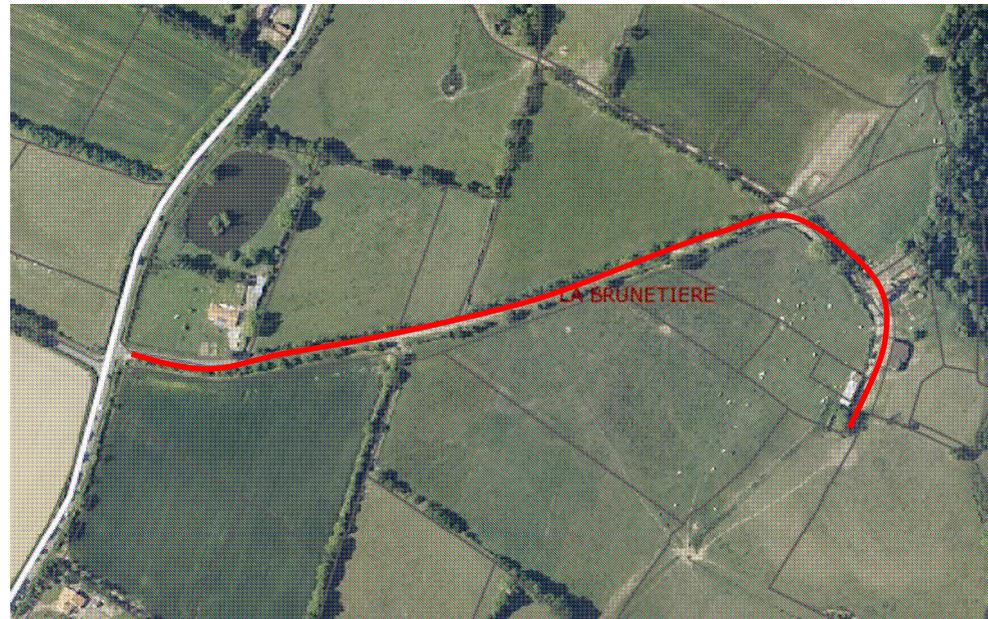
## 1.2- La Brunetière

### Contexte :

Dans la continuité de la dénomination de la route de Dompierre-sur-Yon, le village de la Brunetière est traversé par un chemin.

### Validation :

La commission décide de nommer ce chemin « Chemin de la Brunetière »



## **2- Village traversé par la route de Dompierre ayant fait l'objet d'une dénomination :**

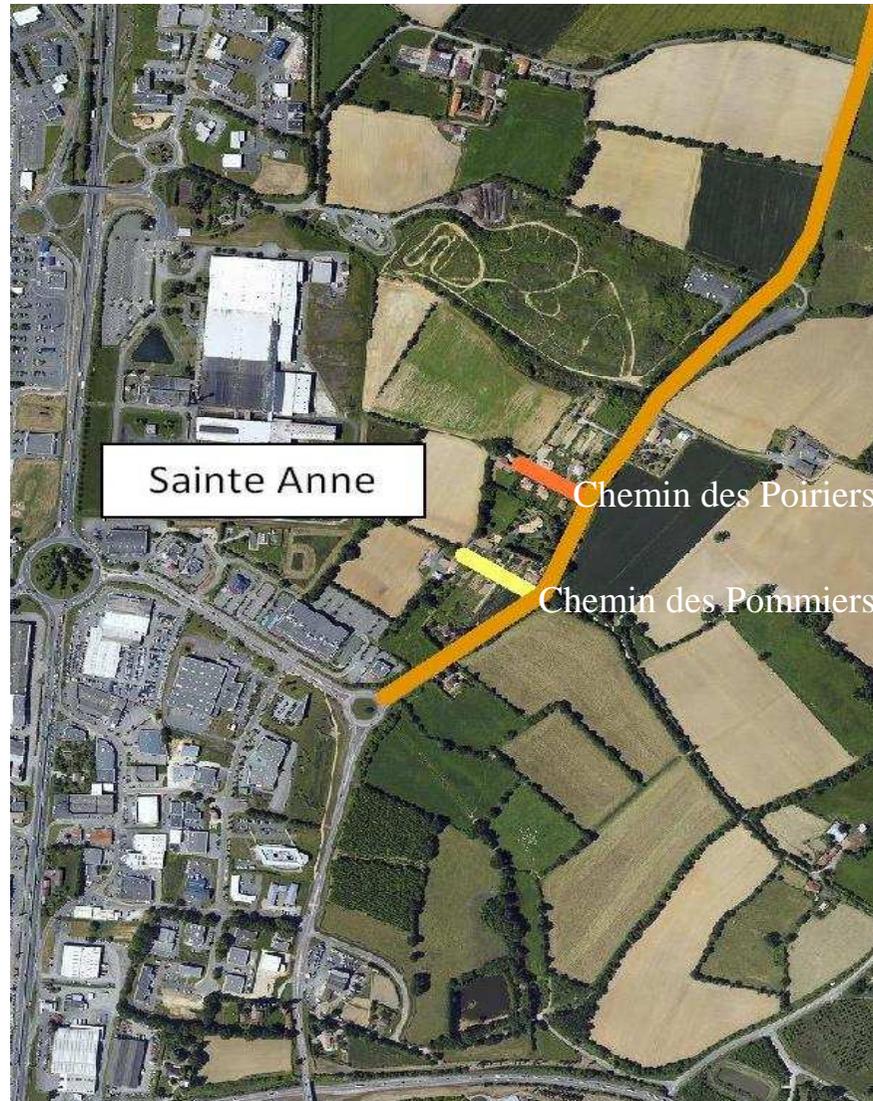
### **Sainte Anne**

#### **Contexte :**

Lors du CM du 14 décembre 2011, il a été retenu les noms de voies de villages. Parmi ces villages, au lieu-dit « Sainte Anne » (appelé aussi village de La Petite Maison Neuve) deux chemins ont été dénommés ; l'un est devenu communal et l'autre reste un chemin privé.

Or, les propriétaires du chemin privé, M. et Madame RAFFIN, également propriétaires de maisons sur le chemin communal, n'ont jamais été averti par la collectivité de la démarche entreprise et contestent aujourd'hui par courrier que ces deux noms choisis ne leurs ont pas été soumis.

## Décision du Conseil Municipal de 2011



**Proposition M. et Mme RAFFIN  
pour le chemin privé**



**Proposition M. et Mme RAFFIN  
pour le chemin communal**



### **Proposition de M. et Mme RAFFIN :**

Concernant le chemin des Pommiers (chemin privé), ils proposent que celui-ci devienne « Chemin de Sainte Anne ». Par contre, ils souhaitent garder « chemin des Pommiers » pour un petit chemin adjacent au « Chemin de Sainte Anne » et qui dessert 2 maisons.

Concernant le chemin des Poiriers (chemin communal) M. et Mme RAFFIN proposent que le chemin des Poiriers devienne « Chemin de la Petite Maison Neuve » et de garder le nom de « Chemin des Poiriers » pour un petit chemin adjacent également !!

### **Décision de la commission :**

- Le « Chemin des Pommiers » devient le « Chemin de Sainte Anne »
- Maintien du nom «Chemin des Poiriers » sur le chemin communal,